



Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 030-213002140-20250616-DE_2025_06_21_1-DE

Commune de RIBAUTE LES TAVERNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 juin 2025 à 19h

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : **19**

En exercice : **17**

Qui ont pris part à la délibération : **12**

Le Conseil Municipal de la **Commune**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ITIER Frédéric**

Date de convocation : **10/06/2025**

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : **17/06/2025**

Présents : ITIER Frédéric COULOMB Any SPITZ Françoise BRAGA Frédéric COMBEMALE Pierre-Marie D'HAYER Fabien POMARET Richard MAINGOUTAUD Rodolphe GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h20)

Absents : NEVEU Magali OSTALRICH Christophe BECK Marjorie MAURIN Vincent ITIER Nadège JABOULAY Marie

Pouvoirs : de JABOULAY Marie à POMARET Richard

Secrétaire de séance : Pierre-Marie COMBEMALE

Délibération n° DE_2025_06_21_1

Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Banque Postale.

Monsieur le Maire rappelle que, pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 800 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré :

Décide, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 030-213002140-20250616-DE_2025_06_21_1-DE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 800 000 €
Durée de contrat de prêt : 25 ans
Objet du contrat de prêt : financer la construction et l'aménagement d'un nouveau complexe sportif

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2050

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 800 000 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur, jusqu'au 4 juillet 2025, en 1 fois, avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.80%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission :

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt

Article 2 : étendue du pouvoir de signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DE_2025_06_21

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

A Ribaute les Tavernes le 24 juin 2025
Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire de séance, Pierre-Marie COMBEMALE

